

5- Quelle politique économique dans le cadre européen ?

L'UE née après la seconde guerre mondiale, avait pour objectif d'éviter de nouvelles guerres. Dans ce but, la construction européenne s'est faite non de manière politique mais de manière économique car **l'intégration économique** devait rendre la guerre impensable et impossible.

En plus d'instaurer la paix, la construction européenne a assuré **croissance** et amélioration du bien-être de la population. Ces succès ont alors incité un nombre croissant de pays européens à demander l'adhésion à l'UE : c'est **l'élargissement**

L'**intégration économique** a été de plus en plus poussée au cours du temps : on est passé d'une **zone de libre-échange** à une **zone où des politiques communes sont mises en place** : des politiques structurelles avec par exemple la **politique de la concurrence** qui est une des premières politiques économiques communes de l'UE puisque le **Marché unique européen** est censé garantir et fonctionner avec une concurrence libre, loyale et non faussée ; des **politiques conjoncturelles** avec la **politique monétaire** qui est aujourd'hui aussi commune pour les pays de la zone euro.

Cependant, ces politiques rencontrent des limites. Celles-ci sont structurelles et tiennent à la construction même de l'UE : une construction avant tout économique, il manque une volonté politique de coordonner les actions publiques.

La construction européenne est basée sur une intégration économique de plus en plus poussée (Ressources Pearlrees)

La construction européenne suit le modèle de B. Balassa

En 1957, le Traité de Rome crée une **union douanière** réalisée en 1968 : **les droits de douanes pour les échanges intracommunautaires disparaissent**. Le **marché commun** est créé par l'Acte unique européen adopté en 1986 : **il assure la libre circulation du capital et du travail**. L'**Union économique** correspond à **l'harmonisation des politiques économiques** : par exemple la politique de la concurrence ou la PAC en 1962. Enfin, l'Union Economique et Monétaire est créée par le Traité de Maastricht en 1992 et réalisée en 1999 : une **monnaie commune** gérée par une banque centrale commune

Cette intégration assure croissance économique et bien-être

Cette intégration accrue a alors permis une croissance économique forte : l'UE aurait permis d'augmenter le PIB réel de 4.4% et de créer 2,8 millions d'emplois d'après le Cepii. En effet, le **marché unique européen** stimule **la croissance** par l'augmentation des **échanges de biens et services** et de **facteurs de production**.

L'augmentation des échanges de biens et services assure **la croissance** : d'après **la théorie des avantages comparatifs de Ricardo**, la spécialisation dans la production où le pays est relativement le meilleur assure une augmentation de la productivité. **L'augmentation de la taille des marchés** permet d'obtenir des **économies d'échelle** et donc de réduire le coût moyen et d'obtenir une **compétitivité-prix**. Celle-ci est aussi obtenue grâce à **l'intensification de la concurrence** due à l'ouverture des marchés. Cette intensification de la concurrence oblige donc les entreprises à faire des efforts sur le prix mais aussi **à innover** : la **compétitivité-qualité** s'accroît.

La croissance est aussi obtenue grâce à l'augmentation des **échanges de facteurs de production** : la **libre circulation des facteurs de production** permet alors d'adapter la quantité de facteurs de production aux besoins des pays et de répondre aux besoins des entreprises en recherche de compétences spécifiques.

Le bien-être de la population est alors amélioré : une augmentation de la richesse, des emplois créés, des biens de meilleure qualité à un prix plus bas.

Les succès de l'UE attirent de nouveaux candidats à demander l'adhésion à l'UE

Ces bonnes performances économiques mettent donc en évidence le succès de l'UE. De nombreux pays demandent à entrer dans l'UE : c'est **l'élargissement**. De 6 pays en 1957 à 27 aujourd'hui, l'UE a connu six vagues d'adhésion de nouveaux pays (la Grande-Bretagne a quitté l'UE en 2023)

[Tapez ici]

Cette intégration poussée passe par des politiques structurelles et conjoncturelles communes

□ Une politique structurelle commune : la politique de la concurrence (Ressources Pearltrees)

La politique de la concurrence est l'ensemble de normes juridiques destinées à permettre une concurrence effective, équitable et profitable aux consommateurs et à toutes les entreprises.

La politique de la concurrence dans l'UE a deux objectifs : favoriser l'intégration des pays en garantissant la libre circulation effective des produits à l'intérieur de l'espace ; protéger un processus concurrentiel en vérifiant que les entreprises qui dépassent les autres le doivent à leurs propres mérites, grâce à des prix plus faibles, une meilleure qualité des produits, une relation client efficace.

Deux grands types de politiques sont mises en place. La première est une politique préventive ex ante : l'UE donne son avis avant la mise en place de l'action. 3 instruments relèvent de cette politique : l'analyse des impacts anticoncurrentiels des opérations de concentration, l'interdiction des aides publiques, l'ouverture à la concurrence des marchés. La seconde est une politique répressive et rétrospective qui est basée sur des sanctions financières. 2 instruments sont alors utilisés : la lutte contre les cartels et les abus de position dominante.

□ Des politiques conjoncturelles en partie communes (Ressources Pearltrees)

Les politiques conjoncturelles ont pour but d'orienter l'activité économique à court terme. La spécificité de l'UE est que la politique monétaire est commune à tous les pays de la zone euro, mais que la politique budgétaire reste du ressort des Etats, même si elle est cadrée par l'UE.

Dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne, située à Francfort, mène la politique monétaire. La politique monétaire est l'ensemble des interventions de la Banque centrale qui ont pour objectif d'influencer l'évolution de la quantité de monnaie en circulation.

L'instrument traditionnel de la politique monétaire est la politique monétaire conventionnelle basée sur le taux d'intérêt directeur : l'augmentation du taux d'intérêt directeur entraîne une augmentation du coût du refinancement des banques commerciales qui le répercutent sur le taux d'intérêt des crédits qu'elle octroie : les agents économiques seront donc moins incités à s'endetter. La création monétaire diminue donc. Après la crise de 2008, les Banques Centrales occidentales ont mis en place une politique monétaire non conventionnelle : le Quantitative easing : une banque centrale achète des actifs (en général des titres) avec de la monnaie qu'elle crée. C'est un outil permettant d'injecter de l'argent dans les circuits de l'économie, avec l'espoir de la faire repartir et d'éviter le risque de déflation.

L'objectif de la BCE est la stabilité des prix : la BCE vise à moyen terme un taux d'inflation inférieur à 2 %.

En revanche, les politiques budgétaires restent l'apanage des Etats. La politique budgétaire est l'ensemble des mesures qui ont des conséquences sur les ressources et les dépenses de l'État. Ainsi, chaque Etat décide du niveau des dépenses publiques et de leur affectation et du niveau des impôts et de leur origine (impôt sur le revenu, impôt sur les bénéfices, taxes). Cependant la politique budgétaire est contrôlée puisque des traités ont été signés pour imposer des conditions que doivent respecter les Etats : les deux principales sont un déficit public inférieur à 3% du PIB et un endettement public inférieur à 60% du PIB. Le TSCG ou pacte budgétaire européen entré en vigueur en 2013 va plus loin puisqu'il prévoit des sanctions en cas de dérapage des finances publiques. On se rapproche alors de la "règle d'or" défendue par l'Allemagne : le budget doit être en équilibre ou en excédent.

Des politiques qui ont cependant des limites

□ Les limites des politiques conjoncturelles tiennent aux modalités mêmes de la construction européenne (Ressources Pearltrees)

[Tapez ici]

Ce partage des compétences en matière de politiques conjoncturelles entraîne un **défaut de coordination des politiques**, particulièrement préjudiciable en cas de **chocs asymétriques**. **Un choc asymétrique, ou choc spécifique, est un événement qui a un impact macroéconomique seulement dans un pays, ou avec une intensité différente selon les pays.**

Dans le cas d'un **choc asymétrique** touchant un pays de l'UE, **l'absence de coordination budgétaire** au niveau européen empêche le pays de surmonter le choc. En effet, un pays qui subit une baisse de ses débouchés aurait en théorie intérêt à mettre en œuvre une politique de relance. Or, un Etat ne peut plus mener une **politique de relance monétaire** comme **la baisse du taux d'intérêt**, puisque la **politique monétaire** est commune. Il peut difficilement mettre en œuvre une politique de relance budgétaire, du fait des contraintes pesant sur le **déficit budgétaire et la dette**. Comme **les politiques budgétaires sont autonomes**, les autres pays ne mettront pas en place obligatoirement une politique de relance qui permettrait au pays subissant le choc de sortir de la crise.

□ La politique de la concurrence a aussi des limites (Ressources Pearltrees)

Les **politiques conjoncturelles** de l'UE rencontrent des limites, c'est aussi le cas des politiques structurelles. La première limite de la **politique de la concurrence** est la difficulté à la mettre en œuvre, notamment dans les nouveaux secteurs économiques comme le secteur numérique. En effet, les délais de traitement des **abus de position dominante** sont souvent très importants car les marchés de l'économie numérique mobilisent des technologies complexes qui nécessitent une expertise particulière et qui prend du temps.

La seconde limite de la politique de la concurrence est que la concurrence n'est pas toujours la meilleure solution, car elle peut limiter l'incitation à l'innovation. La politique de la concurrence entre alors en contradiction avec **la politique industrielle qui consiste en des interventions des pouvoirs publics orientant la spécialisation sectorielle ou technologique d'une économie afin d'améliorer la compétitivité des entreprises.**

Exemples de sujets de bac

EC1 – Mobilisation de connaissances

Présentez les avantages attendus du marché unique en Europe.

Expliquez un effet du marché unique sur la croissance économique dans l'Union européenne.

Quels sont les objectifs de la politique européenne de concurrence ?

Présentez une limite de la politique européenne de la concurrence.

À l'aide d'un mécanisme, vous expliquerez comment la politique monétaire de la Banque centrale européenne peut agir positivement sur la conjoncture économique européenne.

Comment peut-on expliquer la difficulté à gérer les chocs asymétriques dans la zone euro ?

EC3 – Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire

Vous montrerez que la mise en œuvre des politiques économiques conjoncturelles dans la zone euro rencontre des difficultés.

Dissertation

À quelles difficultés se heurtent les États membres de la zone euro pour conduire leurs politiques économiques conjoncturelles ?